

**COMPOSITION DES JURYS**  
**UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.)**  
**Année universitaire 2023-2024**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;  
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la Licence 2 Droit amphi 1 est ainsi constitué pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année universitaire 2023-2024

**Président(e) : Sophie MONNIER**

**Membres :**

Zina	ATTIG	Eloi	KREBS
Nathalie	BESOMBES	Maxime	LASSALLE
Nathalie	COTE	Marie-Clotilde	LAULT
Anne-Laure	CASSARD - VALEMBOIS	Salma	NOUACHE
Léo	CHAUVET	Franck	PETIT
Maxime	DURY	David	PINCZON
Léa	GERKLE	Bernard	QUIRINY
Valentine	GIRARD	Lucie	RUTHER
Laure-Audrey	GIROUX-SABBAH	Sarah	SUGY
Stéphanie	GRAYOT-DIRX	Anne	ULRICH
Fabrice	HOARAU	Alexandre	VIGNAUD
Wihelmine	HUTH-LAMBERT	Philippe	WINCKEL

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP

Fait à DIJON, le 26 Octobre 2023  
Le Directeur de l'UFR DSEP  
Jimmy LOPEZ

